

# TRÉMEHEUC

n°41 - octobre 2018

## Délibérations des 19 juillet et 28 septembre 2018

### Prix de cession de terrain

Monsieur le Maire de Trémeheuc a proposé au Conseil Municipal de revoir le prix du m<sup>2</sup> pour la cession des terrains communaux délaissés. Les élus ont décidé de fixer ce prix à 0,75 €/m<sup>2</sup>, toute taxe comprise.

### Acquisition de terrain par la commune

Afin de respecter les règles du PLU, la commune doit acquérir une bande de terrain de 2 m de large le long de la RD 3796, sur les parcelles B 1000 et B 449. Une demande d'évaluation domaniale a été faite auprès du service des Domaines de la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et du Département d'Ille-et-Vilaine ; valeur vénale déterminée : 0,75 €/m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal a décidé de suivre l'évaluation domaniale et fixé le prix d'acquisition des terrains à 0,75 €/m<sup>2</sup>. Dans le cadre de cette affaire, les frais de bornages et d'actes notariés seront à la charge de la commune.

### Subvention communale pour voyages scolaires

Le collège Chateaubriand de Combourg a attesté que Hugo NATIVELLE, Antoine DEFRANCE, Nathanaël REIBALDI et Ewen SAMSON, élèves domiciliés à Trémeheuc, ont bien participé aux séjours scolaires en Grande-Bretagne, en Italie ou à Val Cenis. Les collégiens bénéficient de la subvention communale de 44 €.

### Compétence voirie

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence voirie est entièrement transférée à la Communauté de Communes Bretagne Romantique (fonctionnement et investissement). Les programmes d'investissement voirie sont désormais réalisés en concertation avec la Communauté de Communes. Un Plan Pluriannuel d'Investissement voirie (2018-2020) a été élaboré. Deux mécanismes permettent son financement : l'attribution de compensation (transfert de charges) et le fonds de concours. Les élus ont validé les convention-cadres pour la mise en œuvre de ces mécanismes.

### Mise à disposition de la salle communale - Association « La Chateaubriand »

Le Conseil Municipal a renouvelé la mise à disposition de la salle communale pour les cours de danse de l'association « La Chateaubriand », pour la saison 2018-2019.

### Mise en accessibilité de la Mairie - Phase Avant-Projet Définitif

Après celles du 24 avril et du 7 juin, deux nouvelles réunions se sont tenues pour le projet de mise en accessibilité-restructuration de la mairie : les 26 juin et 18 septembre. Les élus ont travaillé avec les architectes sur la phase Avant-Projet Définitif (APD). Les plans précis du projet y ont été exposés et interrogés. Les travaux, estimés à 450000 € HT, feront l'objet de demandes de subvention au titre de la DETR (État), de la DSIL (État) et du FST (Conseil Départemental). Il a aussi été fait appel à une entreprise pour la réalisation d'une étude géotechnique. Monsieur le Maire a retenu la société ECR Environnement (Rennes) pour la réalisation de cette prestation. Lors du Conseil Municipal, les élus ont acté l'état d'avancement du projet de mise en accessibilité-restructuration de la mairie en phase APD et émit plusieurs remarques à prendre en compte.

### Coordonnées

✉ 4, rue du Taillis  
35 270 TRÉMEHEUC  
☎ 02 99 73 22 26  
mairie@tremeheuc.fr  
www.tremeheuc.fr

### Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi :  
De 10h00 à 12h30  
Et de 14h00 à 16h30  
Le vendredi :  
De 10h00 à 12h30

**Toutes les délibérations du Conseil Municipal sont à retrouver sur le site internet de la commune.**

## COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes organise une

### **SOIRÉE JAMBON À L'OS**

Le samedi 27 octobre 2018

À 19h30, à la salle communale de Trémeheuc

**Prix par personne : 13 €**

*(kir pétillant, jambon à l'os sauce porto avec pommes de terre façon grand-mère, salade, brie, tarte aux pommes et café)*

**Prix par enfant (-12 ans) : 6 €**

*(boisson non comprise pendant le repas)*

Venez partager ce moment privilégié dans une ambiance conviviale

Inscriptions auprès de M. Daniel GAUTIER au 02.99.73.17.83.

## Maison de Services au Public - Portes ouvertes

Les portes ouvertes de la Maison de Services au Public se dérouleront du 8 au 12 octobre 2018. Des temps d'échanges et d'informations avec des professionnels sur des thématiques variées : logement, emploi, famille, accès aux droits..., auront lieu à la Maison de Services au Public de Combourg, au Point Information Jeunesse de Tinténiac et à la Maison de Services au Public à la Poste de St Pierre de Plesguen.

## Vignette CRIT'AIR

Par arrêté préfectoral du 22 décembre 2017, le nouveau dispositif départemental de gestion des pics de pollution a été approuvé. Ce dispositif, visant à lutter plus efficacement contre la pollution émise par les transports et déplacements urbains, inclut une mesure dite de « circulation différenciée », basée sur la vignette CRIT'AIR. Le dispositif est entré en vigueur le 1er octobre 2018.

L'acquisition de la vignette CRIT'AIR, au prix de 3.62 €, s'effectue uniquement sur le site gouvernemental : [www.certificat-air.gouv.fr](http://www.certificat-air.gouv.fr). L'apposition de la vignette est obligatoire pour circuler, dans l'intra-rocade lorsque la circulation différenciée est activée en Ille-et-Vilaine. Elle est également requise dans tous les départements et agglomérations françaises qui imposent des périmètres annuels ou ponctuels de restrictions de circulation liés à la pollution atmosphérique.

Vous pouvez retrouver toute l'information officielle sur la circulation différenciée sur le site internet de la préfecture : [www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Dispositif-Crit-Air](http://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Politiques-publiques/Transports-deplacement-et-securite-routiere/Dispositif-Crit-Air).

**La Mairie de Trémeheuc sera fermée**

**du mardi 9 octobre 2018**

**au mardi 16 octobre 2018,**

**inclus**

### **SMICTOM**

Collecte des sacs jaunes  
lundis 8 octobre, 22 octobre  
et 5 novembre

Collecte des ordures ménagères  
mercredis 10, 17, 24, 31 octobre  
et 7 novembre